

LA MAIRIE-ECOLE

La mairie

Pendant de nombreuses années, les élus de Murat-Le-Quaire n'eurent pas de lieu où se réunir. Les séances du conseil se tenaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, ce qui ne facilitait pas la bonne tenue et la conservation des archives. Mais en 1887, tout change. La municipalité acquiert la ferme-château et la fait aménager par l'architecte Antoine Gardin, en mairie d'abord, puis en école, afin de se conformer à la loi Jules Ferry, promulguée six ans plus tôt, et qui fait obligation à chaque commune d'ouvrir une école primaire gratuite.

L'école

Avant 1875, il existait bien une école à Murat-Le-Quaire, mais elle était payante. Les parents devaient déboursier 1 fr 50 par mois et par enfant. Inutile de préciser que les classes n'étaient pas surchargées. D'autant que les familles les plus aisées préféraient recourir aux services d'un précepteur, ou envoyer leur progéniture à l'école privée de Laqueuille, distante de cinq kilomètres seulement.

A partir de 1875, l'école s'installe à la Mairie. La nouvelle école comprend deux sections : une petite et une grande dans lesquelles on accueille, indifféremment, les garçons et les filles, mais où on ne dispense pas tout à fait le même enseignement aux uns et aux autres. Aux garçons, on apprend à lire, à écrire, à compter et à respecter les règles d'hygiène. Aux filles, on enseigne en plus, la cuisine et la couture afin de les préparer à leur futur rôle d'épouse et de mère. Pourtant, malgré tout le dévouement dont ne manquent pas de faire preuve les instituteurs et les institutrices, l'absentéisme reste monnaie courante. Les élèves étant en effet, dans leur grande majorité, des fils et des filles de paysans, ils se doivent d'aider leurs parents aux travaux des champs et il n'y a guère que pendant la morte saison, de novembre à mars, qu'on les retrouve sur les bancs de l'école.